

<b>Titre du poste</b>	<i>Membre du comité national de reconnaissance</i>
<b>Relevant du</b>	<i>Président du comité national de reconnaissance</i>

### Objet du poste

Le comité national de reconnaissance a pour mandat d'examiner les recommandations concernant les prix et de faire des recommandations au conseil d'administration à ce sujet. Le comité est composé de sept membres et d'un président. Le président dirige la procédure en vertu de laquelle le comité évalue et sélectionne les candidats. En outre, au président incombe la responsabilité de déterminer la forme physique que revêtiront les prix décernés chaque année, de maintenir des rapports avec le bureau national concernant la préparation de certificats, et d'aider l'équipe de planification de la conférence nationale concernant les préparatifs du banquet national de remise des prix. Les membres du comité peuvent être appelés à effectuer d'autres tâches à la discrétion du président.

Durée du mandat : trois ans à la discrétion du vice-président (opérations de patrouille)

### Voici les objectifs des membres du comité de reconnaissance :

- Veiller à ce que le comité national de reconnaissance fonctionne de manière équitable et respectueuse.
- Évaluer les candidatures et aider à dresser une liste restreinte de lauréats tout en respectant les dates-limites fixées par le conseil d'administration.
- Promouvoir autant que possible les avantages que comporte le programme de reconnaissance pour la culture de la Patrouille canadienne de ski.

### Fonctions et responsabilités

Au comité de reconnaissance incombent les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre des politiques destinées à appuyer le programme national de reconnaissance.
- Veiller à ce que le comité fonctionne de manière équitable et respectueuse, conformément à la politique de la PCS sur le harcèlement en milieu de travail.
- De concert avec le président, participer aux réunions prévues et faire en sorte que les échéances soient respectées.
- Évaluer les candidatures proposées par les zones et les divisions de manière objective et respectueuse, conformément aux principes de la Patrouille canadienne de ski..
- Participer à tout examen périodique des prix et, s'il y a lieu, faire part au président du comité de reconnaissance, de recommandations en vue de les modifier.
- Dévoiler tout conflit d'intérêt avec un candidat à qui l'on propose de décerner un prix.
- Effectuer d'autres tâches proposées par le président du comité de reconnaissance.

### Qualifications

Voici les qualifications générales afférentes à ce poste:

- Bonnes aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.
- Disposition à participer à des conférences téléphoniques ou électroniques, ainsi qu'à des réunions en personne.
- Capacité de bien gérer son temps.
- Capacité de discuter des attentes et des résultats avec les autres membres du comité.
- Capacité de travailler en équipe en vue d'atteindre les objectifs du programme.

- Bonnes relations de travail avec tous les agents, employés et membres et la PCS à tous les niveaux.
- Bonne compréhension du mode de gouvernance et des activités de la PCS.

Outre les exigences décrites ci-dessus, le titulaire du poste doit posséder des aptitudes et qualifications particulières, notamment celles-ci :

- Être un membre en règle actif ayant une bonne expérience du travail quotidien d'un patrouilleur.
- Avoir une bonne connaissance de la marque actuelle de la PCS.
- Compter au moins cinq années d'expérience au sein de la PCS.
- Posséder une solide compréhension des buts et intentions poursuivis dans la remise des prix.

Voici des aptitudes supplémentaires qui, sans être obligatoires, sont souhaitables:

- Expérience concernant les programmes de prix de la PCS; cette expérience peut avoir été acquise à titre de membre ou de président d'un comité de sélection à l'échelon des zones ou à celui des divisions.
- Lauréat d'un prix décerné à l'échelon d'une zone, d'une division ou du pays serait un atout.

Il convient de signaler que, parmi les différents candidats, on sélectionnera tout lauréat du prix du Patrouilleur canadien de ski possédant un certificat de membre à vie. De plus, il sera tenu compte de la diversité nationale au sein de l'ensemble des candidats.

**Note: Deux candidats seront invités à faire partie de l'actuel comité. Leur mandat sera d'une durée de trois ans et débutera à l'automne 2019.**

Toutes les qualifications sont conformes aux lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne.

Des lettres de recommandation seront sollicitées des présidents de zone et de division, ainsi que du président de tout comité national, groupe de travail ou équipe de projet dont un candidat aura fait partie.

Le candidat ne doit pas faire l'objet d'une enquête en cours concernant une violation du code de conduite ou du code d'éthique. En outre, le candidat ne doit pas avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire à l'échelon des zones, des divisions ou du pays au cours des cinq dernières années.

### Rapports immédiats

Voici les postes qui relèvent directement du membre du comité de reconnaissance: Aucun.

Approuvé par:	
Date d'approbation:	
Examen:	

*La présente description de tâches a été évaluée et adoptée en se fondant sur une liste annuelle d'activités.*

Elle est utilisée à des fins d'affichage, d'examen et de clarté à l'intérieur et porte sur des postes de bénévoles. Il ne s'agit pas d'un contrat d'emploi donnant droit à un salaire.  
[www.skipatrol.ca](http://www.skipatrol.ca)